

Attention, les téléphones portables mouchardent...

Les espions ne viennent plus du froid. Ils sortent de votre poche. Un téléphone portable, quelque peu sophistiqué, peut être un redoutable mouchard. La Cnil met en garde...

Repères

Ils vous géolocalisent, n'ignorent rien de votre navigation Internet. Ils possèdent vos contacts, connaissent vos réseaux sociaux préférés, vos lieux et habitudes d'achat... Et parfois du très confidentiel : code bancaire, code Pin, digicode, codes secrets, dossier médical... 40 % des possesseurs de smartphones, selon une enquête réalisée par Médiamétrie à la demande de la Cnil (1), Commission nationale informatique et liberté, confient ainsi à leur téléphone des données à ne pas mettre entre toutes les mains.

Des logiciels indiscrets. Aux États-Unis, des entreprises de téléphonie glissent dans leurs appareils de mini-logiciels qui leur permettent de revendre ensuite, à des réseaux publicitaires, de l'information ciblée sur les goûts et habitudes de leurs clients. Belle intrusion dans la vie privée. En France, la loi informatique et liberté encadre tout cela. Pour transmettre des données à un tiers, la personne doit, en principe, donner son accord. Mais, le mieux, c'est encore un usage prudent des téléphones portables.

Code d'accès. Les 15-17 ans sont les plus avisés. Ils protègent l'accès à leur téléphone, évitent de lui confier leurs codes. Il ne faut, par exemple, jamais conserver dans son smartphone un « mémo » récapitulant l'ensemble de ses codes secrets, surtout bancaires. La Cnil, dans son guide des bonnes pratiques, rappelle qu'il



Certaines applications téléchargées sur smartphones transmettent des données sur leurs utilisateurs sans autorisation.

faut poser un code sérieux (pas l'année de naissance) à l'accès de l'appareil, et prévoir un verrouillage automatique. 65 % des personnes interrogées pensent qu'effectivement leur téléphone n'est pas très bien protégé, mais 30 % n'utilisent aucun code de protection actif.

Téléchargement. Quelques précautions sont à prendre lors du téléchargement d'une application. L'an

dernier, le *Wall Street Journal* a étudié 101 applications pour iPhone et Android. Cinquante-six d'entre elles transmettaient des données sur les utilisateurs, sans se préoccuper d'une quelconque autorisation. La Cnil recommande donc de bien lire les conditions d'utilisation de ces applications. 71 % des utilisateurs ne le feraient pas. Évitez surtout les plateformes de téléchargement non officielles.

L'éteindre. 17 millions de Français sont équipés d'un smartphone. Sept personnes sur dix ne l'éteignent jamais, même pendant leur sommeil. Certains appareils transmettent alors, toute la nuit, des données qui permettent d'améliorer les systèmes de géolocalisation. Sans prévenir.

Bernard LE SOLLEU.

(1) www.cnil.fr

Réagissez sur ouest-france.fr